



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	21/04/2011 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2011-02
Etat du document	Validation en cours

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Marc Guérin Silvie Szczuka Benjamin Dubois	Dominique van Zuilen Bertrand Pointier Antoine Ferté Francis Hutin Eric Wintrebert
Absents	Bruno Lencel André Destrez Eric Debosque Stéphanie Rébaudo	
Procuration	Bruno Lencel donne procuration à Benjamin Dubois André Destrez donne procuration à Marc Guérin Eric Debosque donne procuration à Silvie Szczuka	
Secrétaire de séance	Antoine Ferté	
Début de la séance	19h30	
Fin de la séance	22H30	

Ordre du jour

Divers informations - Communications du Maire

- RN31 : le maire rappelle qu'il est en contact régulièrement avec la DIR Nord concernant l'entretien de la RN31 (problème de nids de poule en formation, pannes des feux, accessibilité...) un entretien récent avec Mme Launois (directrice régionale) a permis de mettre en avant le problème de traverse de la RN31 au niveau de Pontarcher. En effet, les « tourne à gauche » réalisés sont assez courts à certaines heures (notamment vers 17h30), mais surtout, la traverse de la RD17 dans la direction nord/sud est très dangereuse. La directrice a informé qu'aucun travaux n'étaient prévus, néanmoins, rien n'empêche les collectivités (communes, département) de financer un aménagement qui serait soumis au préalable à la DIR Nord (cf RN2 vers Paris et au niveau de Marle). En outre, le maire a relancé la DIR Nord concernant l'entretien du fossé à la Vache Noire causant des problèmes de salubrité au voisinage, la mise en place d'un dépôt de terres et de détritiques obstruant un chemin rural à proximité de Pontarcher et concernant les prescriptions particulières concernant l'extension du réseau d'assainissement de la Vache Noire.
- Fermeture de classe : notre regroupement Ressons/Montigny n'est pas concerné pour la rentrée de septembre 2011. Néanmoins, des craintes sont à avoir pour 2012 ou 2013.
- Baptême de Gorgny (notre Auroch né le 1^{er} janvier 2011) : il aura lieu le 30 avril 2011 à Pontarcher
- Litige GAEC du village/CARRIER : lors de la dernière audience, ce dossier a été renvoyé au 12 mai prochain toujours pour les conclusions du Conseil des Consorts CARRIER
- Village étoilé : 8 mai à 11h30 après la cérémonie au monument à 11h
- Fête patronale et cérémonie aux déportés à 11h30, du 23 au 25 avril 2011

- 1 – Finances
 - 11 – Vote des taxes
 - 12 – Budget assainissement: BP 2011
 - 13 – Budget général: BP 2011
 - 14 – Subventions aux associations
 - 15 – Convention de répartition des charges avec le syndicat scolaire
- 2 – Tableau des effectifs, création de poste
- 3 – Majoration de la pénalité financière pour non-conformité des installations ANC
- 4 – Aménagement des réseaux électrique, éclairage public, et téléphonique
 - 41 – projet 2009-1073: rue de Mainville
 - 42 – projet 2011-0007: rues du Pré Dieu, de la vallée, de la Douïe et impasse du Bout de Gorgny
- 5 – Transfert des pouvoirs de police aux présidents des EPCI à fiscalité propre
- 6 - Questions diverses

1 – FINANCES

11 – Vote des taxes

La commission finances s'est réunie le lundi 11 avril 2011 : sur sa proposition, aucune augmentation des taxes n'est votée pour cette année.

Exposé : Le rapporteur présente l'évolution des bases 2011

2010		2011	
Allocations compensatrices		Allocations compensatrices	
Taxe habitation	3 336	Taxe habitation	5 648
Taxe sur le foncier	3 876	Taxe sur le foncier	3 771
Taxe professionnelle	296	Taxe professionnelle	293

	2010			Proposition 2011			
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit	
Taxe habitation	667 733	10.26 %	68 509.40	Taxe habitation	691 100	14.31 %	98 896
Taxe sur le foncier bâti	496 867	10.13 %	50 332,63	Taxe sur le foncier bâti	521 900	10.13 %	52 868
Taxe sur le foncier non bâti	90 614	24,23 %	21 955,77	Taxe sur le foncier non bâti	90 200	25.41 %	22 920
Majoration TFNB		1.05 %		Cot. Fonc. des Entreprises	183 700	11.40 %	20 942
Taxe locale d'équipement		2.5 %		Majoration TFNB		1.05 %	
				Taxe locale d'équipement		2.5 %	

Le Conseil Municipal,

VU le projet du budget pour l'année 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement, à 395 865 euros et pour l'investissement, à 893 808,36 euros en dépenses et en recettes sans recours à l'augmentation des impôts,

Considérant que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la commune, y compris les cotisations versées aux différents syndicats dont la commune est membre.

Sur le rapport de Monsieur Rébérot et sur sa proposition,

Suite à l'avis favorable de la commission des finances, le rapporteur propose le maintien des taux d'imposition 2010 pour l'année 2011

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales

Décide, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2011 :

Taux de TAXE D'HABITATION	14.31 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	10.13 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	25.41 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	11.40 %

Soit de maintenir les taux de référence communaux de l'année 2010* à l'unanimité des membres présents.

*Taux de référence communaux de 2010 : conformément à l'article 1640C du CGI, les taux affichés au titre de 2010, sont, selon les cas, les taux votés en 2010 ou des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'État.

Ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la commune, y compris les cotisations versées aux différents syndicats dont la commune est membre.

12 – Budget assainissement: BP 2011

Le Budget primitif avait été présenté au précédent Conseil Municipal, seule une question était en suspend concernant la prise des parts de capital à la caisse locale des collectivités publiques du Crédit Agricole.

Il est finalement proposé de ne pas acquérir de parts sociales afin de prévoir la possibilité de rembourser de façon anticipée l'emprunt à la BFT

L'emprunt à taux variable permet à la commune de limiter de façon conséquente les intérêts.

- En fonctionnement :

Dépenses :	275 413 €
Recettes :	275 413 €

- En investissement :

Dépenses :	333 751 €
Recettes :	333 751 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le budget du service d'assainissement pour l'exercice 2011

13 – Budget général : BP 2011

Nicolas Rébérot procède à la présentation du Budget Primitif.

Il attire l'attention sur les évolutions notables :

- la prévision d'une embauche d'un agent technique afin d'améliorer le service à la population
- concernant la fiscalité, le nouveau reversement à prévoir pour le FN GIR, et une augmentation des recettes liée au « rebasage » des taux communaux.

Ce versement combiné de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) assurera à chaque collectivité des ressources au moins égales à celles de 2010.

Concernant la section d'investissement, en dehors des opérations commencées et devant être terminées, de nouvelles opérations sont prévues :

- Equipement pour enfants (espace St Georges)
- Ecole Numérique Rurale (hors plan de relance)
- Mobilier de bureau pour la Mairie
- Effacement de réseau à la Montagne (tranche 1)
- Acquisitions et travaux divers

Certaines opérations devront faire l'objet d'un report afin d'éviter d'avoir recours à une augmentation de la fiscalité ou d'augmenter le recours à un emprunt éventuel :

- Rando croquis
- Equipement Multisports : city stade (cal avait été demandé par les jeunes du village)
- Livre historique
- Travaux Eglise
- Sécurité routière

Remarques :

Eric Wintrebert intervient concernant l'aménagement autour du lavoir de Gorgny et demande si une opération liée à la création de places de stationnement est réalisable. Eric Wintrebert présente un croquis d'aménagement possible. Patricia Lucot propose d'étudier la possibilité d'imposer la création de 2 places de parking pour chaque projet de construction nouveau.

- En fonctionnement :

Dépenses : 395 865 €
Recettes : 395 865 €

- En investissement :

Dépenses : 893 808.36 €
Recettes : 893 808.36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget général pour l'exercice 2011

14 – Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter pour l'exercice 2011 les subventions telles que figurant dans le tableau ci après :

Tiers	Montant de la subvention
Association Croq livres	600 €
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers	50 €
Club Saint Georges	500 €
APE Collège de Vic sur Aisne	80 €
Site Nature Arlaines	50 €
Association de parents Montigny / Ressons	200 €
Association des chasseurs	50 €
Soissonnais 14 18	100 €
E C V Aisne	300 €
APCV	50 €
Association cantonale	150 €
ACSCV	400 €
Comité des Fêtes de Ressons le Long	1 000 €
CAUE Aisne	88 €
Association des jardins vicois	50 €

Il est à noter que l'ACSCV est en difficulté. Une modification de cette association est prévue afin de permettre à la section « football » de se dissocier des autres sections.

15 – Convention de répartition des charges avec le syndicat scolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de la nouvelle médiathèque et afin d'éviter la mise en place de branchements d'eau et électrique, il convient de prévoir une convention avec le syndicat scolaire pour la répartition du paiement des fluides.

Le maire est autorisé à signer cette convention.

2- TABLEAU DES EFFECTIFS, CREATION DE POSTE

Tableau adopté au 1^{er} janvier 2011

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		
Adjoint administratif	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe contractuel	1 à raison de 35 h hebdomadaires poste non pourvu
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 à raison de 27,26 h hebdomadaires poste non pourvu
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Services techniques		
Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe titulaire	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe titulaire	1 à raison de 13 h hebdomadaires
Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe non-titulaire	1 à raison de 25 h hebdomadaires poste non pourvu
Adjoint technique	CAE droit privé	2 à raison de 20 h hebdomadaires dont 1 poste non pourvu
Adjoint technique	CAE droit privé	2 à raison de 26 h hebdomadaires

Le Maire propose la suppression des postes non pourvu et ne présentant plus d'intérêt immédiat :

- Poste d'adjoint adm 1^{ère} classe 35 h
- Poste d'adjoint adm 2^{ème} classe 27h26
- Poste CAE d'adjoint technique 20 h

Devant l'augmentation de services demandés par la population le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 35 h

Nouveau tableau proposé

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Services techniques		
Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe titulaire	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe titulaire	1 à raison de 13 h hebdomadaires
Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe non-titulaire	1 à raison de 20 h hebdomadaires dont 1 poste non pourvu
Adjoint technique	CAE droit privé	2 à raison de 26 h hebdomadaires

3 - MAJORATION DE LA PENALITE FINANCIERE POUR NON-CONFORMITE DES INSTALLATIONS ANC

M. le maire rappelle que l'article L 1331-8 du code de la santé publique stipule que « Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L 1331-1 à L 1331-7, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 100 % ».

Suite à la prise de compétence de la réhabilitation des installations ANC, Monsieur le Maire propose d'adopter les mêmes règles de pénalités que celles adoptées pour l'assainissement collectif.

4 – AMENAGEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUE, ECLAIRAGE PUBLIC, ET TELEPHONIQUE

41 – Projet 2009-1073: rue de mainville

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique « rue de Mainville »

Le Coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à : **280 226,20 € HT**

Et se répartit comme suit :

Réseau électrique (Basse tension, Moyenne tension)	146 706,20 € HT
Eclairage public	58 490,00 € HT
Contrôle de conformité	450,00 € HT
Réseau téléphonique	
Domaine public	53 420,50 € HT
Domaine privé	13 859,50 € HT
Câblage France-Telecom	7 300,00 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Commune par rapport au coût total s'élève à **128 876,00 € HT**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tels qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- 3) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA

42 – projet 2011-0007: rues du Pré Dieu, de la vallée, de la Douie et impasse du Bout de Gorgny

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique rues du Pré Dieu, de la Vallée, de la Douie et impasse du Bout de Gorgny.

Le Coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à :

256 767,79 € HT

Et se répartit comme suit :

Réseau électrique (Basse tension, Moyenne tension)	145 955,28 € HT
Eclairage public	36 454,51 € HT
Contrôle de conformité	450,00 € HT
Réseau téléphonique	
Domaine public	48 714,00 € HT
Domaine privé	18 694,00 € HT
Câblage France-Telecom	6 500,00 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Commune par rapport au coût total s'élève à **104 607,04 € HT**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- 4) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tels qu'il a été présenté,

- 5) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- 6) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA

5 - TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE AUX PRESIDENTS DES EPCI A FISCALITE PROPRE

La loi de réforme des Collectivités territoriales transfère automatiquement les pouvoirs de police spéciale du maire dans 3 domaines (l'assainissement, l'élimination des déchets ménagers et l'accueil des gens du voyage) à compter du 1^{er} décembre 2011 sauf en cas d'opposition du maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'opposera à ce transfert d'office.

6 – QUESTIONS DIVERSES

La CCPVA prévoit des travaux de réhabilitation de la déchetterie qui nécessite en effet d'évoluer. Or, lors du dernier conseil communautaire, le Maire a souhaité attirer l'attention de l'assemblée sur le coût annoncé qui semble très élevé (environ 80 €/habitant à l'investissement) et dont le principe de construction pourrait ne pas pouvoir être mis en concurrence (1 fabricant en Europe). Le projet étant subventionné par le Département notamment, il serait consommateur des crédits des enveloppes budgétaires auxquelles les communes du territoire ont pourtant accès.

Syndicat des eaux :

- Le Maire a demandé au Président afin de prévoir le renforcement du réseau là où cela est nécessaire. En effet, à la lecture du rapport de présentation du dernier conseil syndical, aucun travaux de renforcement du réseau du village n'étaient prévus. Par exemple, le poteau incendie de Gorgny n'est pas aux normes en terme de débit, de nouvelles constructions ne peuvent être envisagées. Un constructeur informait le Maire que ce faible débit était lié à une fuite sur le réseau (information qu'il tenait du syndicat des eaux). Or, après avoir pris les renseignements, le technicien du syndicat des eaux n'est pas au courant de cette fuite.

Une visite de la Banque de Financement et de Trésorerie à Lille est prévue le vendredi 6 mai 2011.

Une visite organisée par le CAUE de l'Aisne pour les éco quartiers est prévue les jeudi 18 et vendredi 19 mai 2011 et nécessite une participation de 235 € par personne. Cette participation sera prise en charge par la commune pour 2 élus.

Il est proposé de mettre en vente le terrain face au 53 rue du Cleux (cadastré A 1120), acquis par procédure de biens vacants, d'environ de 58 m x 19 m (723 m²).

L'inauguration des lavoirs de la Montagne et Gorgny est prévue le dimanche 26 juin 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.